

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Batna 2



Faculté des lettres et des langues étrangères
Département de français

SOCIOLINGUISTIQUE
PSYCHOLINGUISTIQUE

MASTER 1

OPTION : DIDACTIQUE DES LANGUES ETRANGERES

Réalisé par :

Dr MECHETI Nesrine

Année universitaire :
2021 / 2022

Introduction

Pour la psycholinguistique comme pour la sociolinguistique se pose le problème de la relation à la linguistique. Les positions à ce sujet se répartissent entre deux pôles extrêmes : pour certains il s'agit de recherches « connexes » de la linguistique ; pour d'autres, elles relèvent de plein droit de la linguistique. C'est une question qui ne peut pas être résolue une fois pour toutes, dans la mesure où les données du problème évoluent continuellement, au même rythme que l'ensemble des sciences humaines. Depuis les années 60, on est ainsi passé d'une conception dominante de la linguistique comme science tout à fait autonome à l'égard de la psychologie ou de la sociologie à une situation beaucoup plus incertaine. Dans ce qui suit nous allons aborder ces deux disciplines, à savoir ; la sociolinguistique et la psycholinguistique pour connaître leurs objets d'étude ainsi que leurs concepts de base.

Chapitre I : La sociolinguistique

1. Qu'est ce que la sociolinguistique ?

La sociolinguistique s'est véritablement constituée comme discipline dans les années 60 aux Etats-Unis. Son fondateur est l'américain William Labov. Son objectif initial pourra se trouver résumé dans la phrase du linguiste Antoine Meillet : « Il faudra déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée, et comment d'une manière générale, les changements d'une structure sociale se traduisent par des changements de structure linguistique ». Pour la sociolinguistique, il s'agit d'expliquer les phénomènes linguistiques à partir de données extralinguistiques, autrement dit de facteurs politiques et sociaux.

2. Quelques concepts de base

2.1. La communauté linguistique :

D'une manière général, une communauté linguistique est un groupe de locuteurs qui se caractérise par l'usage commun d'une langue. Dans cette définition nous avons un facteur social prédominant (groupe de locuteurs) et un critère linguistique (dénominateur linguistique commun). Toutefois, une communauté linguistique n'est ni une communauté ethnique ni une communauté nationale, vu qu'il existe des territoires où cohabitent plusieurs langues.

2.2. Aménagement, planification et politique linguistiques :

- **L'aménagement linguistique** peut se définir comme : *un ensemble d'efforts délibérés visant à la modification des langues en ce qui concerne leur statut ou leur corpus*¹. Ce concept est apparu dans les années 30 au sein de l'école linguistique de Prague.

¹ DE ROBILLARD Didier, « Aménagement linguistique » in, MOREAU Marie-Louise (1997), *Sociolinguistique, concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, p. 36.

L'aménagement linguistique se fait en quatre niveaux : l'évaluation de la situation, la mise au point d'une politique linguistique, la planification et enfin le passage à l'acte. Dans chaque aménagement, et même s'ils ne sont pas explicitement réalisés, ces quatre niveaux sont toujours présents.

- **La politique linguistique** peut être définie comme étant l'ensemble des desseins, des finalités et des choix qu'adopte un état en vue de gérer son bi- plurilinguisme ou sa seule langue officielle. Ces derniers sont *parfois inscrits dans la Constitution même, parfois suscités par une situation intra- intercommunautaire préoccupante en matière linguistique [...], ou même tendue, voire violente [...]*². Ces desseins et objectifs de gestion des langues peuvent être proclamés par des institutions para- ou supra-étatiques.

La politique linguistique est une étape abstraite et pour qu'elle se concrétise, il faut la mise en place de dispositifs, on passe alors à un niveau supérieur en matière de gestion des langues. On parlera dans ce cas d'aménagement et de planification linguistique.

- **La planification linguistique** est la recherche et la mise en place d'outils pour l'application de la politique linguistique. Elle est, tout comme la politique, une étape obligatoire de l'aménagement linguistique.

La planification linguistique ne prend généralement en charge que les usages officiels des langues puisque la communication quotidienne, informelle dépend de facteurs sociopsychologiques qui sont difficiles, voir même impossible, à prévoir, à cerner et à contrôler.

2.3. La variation :

Aucune langue ne se présente comme un ensemble unique de règles. Toutes connaissent de multiples variétés ou lectes, dont la diversité est masquée par des étiquettes au singulier (LE français, LE turc, L'arabe, etc.). Le caractère commode de ces dénominations ne doit cependant pas masquer leur caractère abstrait et réducteur. Quatre grands type de variations sont classiquement distingués :

- **La variation diachronique** est liée au temps ; elle permet de contraster les traits selon qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents.
- **La variation diatopique** joue sur l'axe géographique ; la différenciation d'une langue suivant les régions relève de cette variation. Pour désigner les usages qui en résultent, on parle de régiolectes, de topolectes ou de géolectes.
- **La variation diastratique** explique les différences entre les usages pratiqués par les diverses classes sociales. Il est question dans ce cas de sociolecte.

² BOYER Henri (2001), *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod, p. 77.

- **La variation diaphasique** prend en charge la différenciation des usages selon les situations de discours ; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des registres ou des styles différents.

D'autres variables encore peuvent se révéler pertinentes pour rendre compte de la diversité à l'intérieur d'une langue : ainsi, l'âge, le sexe ; l'ethnie, la religion, la profession, le groupe et, de manière plus générale, toute variable sur laquelle les individus fondent leur identité.

3. Les situations de contact entre les langues :

3.1. Le bilinguisme / plurilinguisme :

Par bilinguisme ou plurilinguisme, il faut entendre le fait général de toutes les situations qui entraînent un usage, généralement parlé et dans certains cas écrit, de deux ou plusieurs langues par un même individu ou un même groupe³. D'une façon plus général on dira que le bi- ou plurilinguisme est la capacité qu'à un individu d'utiliser deux ou plusieurs langues dans un même contexte ou dans des contextes différents. Il existe deux types de bilinguisme ou plurilinguisme:

- **Individuel** : comme son appellation l'indique, ce type est spécifique à l'individu en tant qu'entité à part entière. Les langues qu'il utilise peuvent être celles en présence sur son territoire ou bien celles d'autres pays.
- **Collectif** : c'est un bilinguisme (plurilinguisme) qui a plus d'ampleur que le précédent. Il s'étend à l'état, à la société, à la tribu, à l'élite, à la famille, etc. Toutefois, dans ce type les membres ne sont pas forcément tous bilingues ou plurilingues, il est plutôt question ici de la pluralité des langues au sein d'un même groupe.

3.2. La diglossie :

En sociolinguistique, il existe deux modèles de traitement de la pluralité linguistique au sein d'une communauté. D'une part le bilinguisme, d'autre part la diglossie. On considère que des individus ou des populations sont placés en position de diglossie lorsqu'ils sont amenés, pour des raisons, sociopolitiques, à pratiquer deux langues différentes placées dans une position hiérarchique. L'usage de ces langues est parfois réservé à des circonstances très particulières.

Le terme diglossie apparaît pour la première fois en France à la fin du XIX^{ème} siècle dans les travaux de J. Psichari qui le définit comme étant : *une configuration linguistique dans*

³ TABOURET-KELLER André, « plurilinguisme et interférences », in Martinet André & all (1969), *la linguistique : guide alphabétique*, p. 309.

laquelle deux variétés d'une même langue sont en usage, mais un usage décalé parce que l'une des variétés est valorisée par rapport à l'autre⁴.

3.3. Les phénomènes résultant du contact des langues :

3.3.1. L'alternance codique :

La notion d'alternance codique ou de code switching est définie par J. J. Gumperz - qui est, sans nul doute, le pionnier des études portant sur le contact des langues en milieu plurilingue - comme étant : *La juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous systèmes différents. Le plus souvent, l'alternance prend la forme de deux phrases qui se suivent. Comme lorsqu'un locuteur utilise une seconde langue soit pour réitérer son message soit pour répondre à l'affirmation de quelqu'un d'autre*⁵.

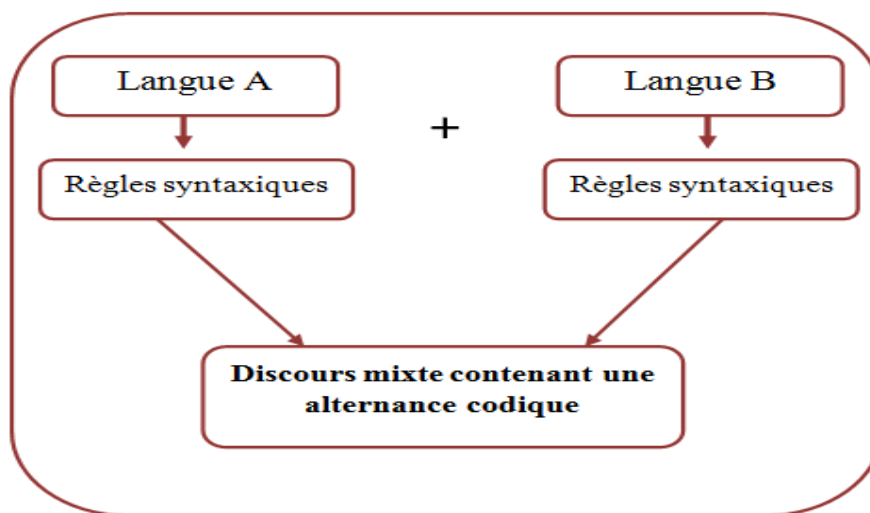
De façon générale, l'alternance codique est le fait de mélanger deux ou plusieurs langues ou variétés de langues dans un même énoncé avec le respect des règles syntaxiques des deux codes en présence ou bien dans un dialogue au cours d'une conversation. On retrouve ce procédé chez de parfaits bilingues qui maîtrisent parfaitement les différentes langues utilisées ou du moins chez des bilingues équilibrés. Or, si le locuteur change de langue en fonction de la situation de communication dans laquelle il se trouve, il ne s'agira plus d'alternance codique mais plutôt de diglossie sur le plan individuel,

Exemple : *Esbah hkemt le bus, roht l'université pour passer le contrôle taâ la linguistique.* =====> **Ce matin j'ai pris le bus, je suis allé à l'université pour passer le contrôle de linguistique.**

Comme nous pouvons le constater dans l'exemple ci-dessus, le passage de l'arabe dialectal vers le français se fait à chaque fois avec le respect des règles grammaticales des deux langues en présence (ordre des mots, genre, nombre, temps et mode). L'alternance codique est, de ce fait, un énoncé bilingue comportant deux systèmes grammaticaux distincts sans pour autant qu'il y ait de rupture entre les deux sur le plan formel. Il s'agit d'un comportement langagier acquis ou bien appris qui avec la pratique devient une habitude verbale spontanée.

⁴ BOYER Henri (2001), *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod, p. 47.

⁵ GUMPERZ John Joseph (1989), *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*, Paris, Edition l'Harmattan, p. 57.

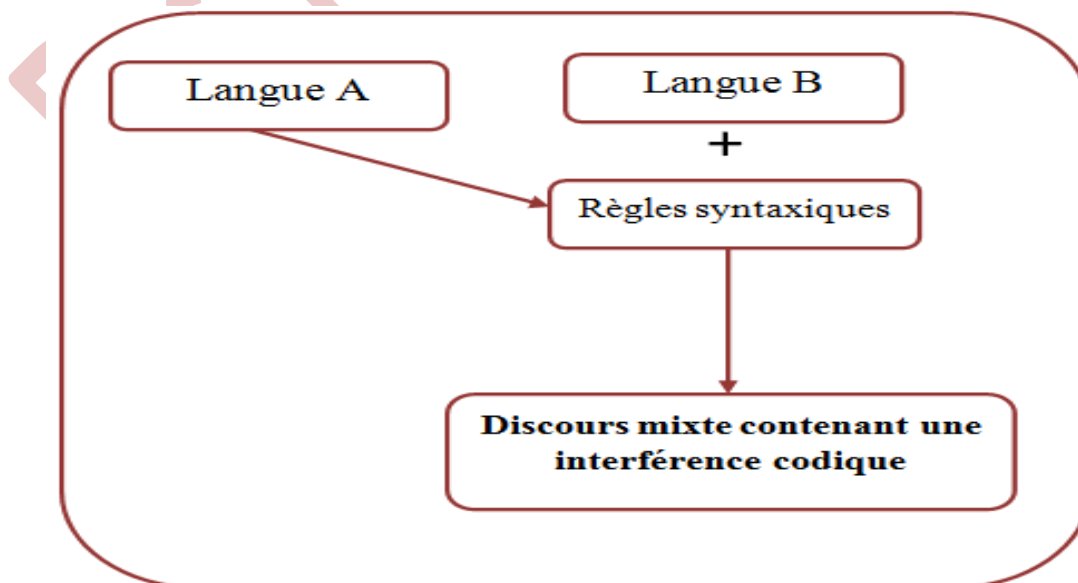


3.3.2. L'interférence codique :

L'interférence codique se définit comme étant un transfert inconscient et inapproprié d'une unité linguistique ou bien d'une règle syntaxique d'une langue à une autre. Les interférences codiques sont des problèmes d'apprentissage dans lesquelles l'apprenant transfère le plus souvent inconsciemment et de façon inappropriée des éléments et des traits d'une langue connue dans la langue cible. En effet, l'interférence codique est perçue comme une déviation quant aux règles des deux langues en présence. Elle se manifeste, le plus souvent, chez des locuteurs qui ont une connaissance limitée de la langue qu'ils utilisent, les apprenants d'une langue étrangère par exemple, et elle s'amenuise au fur et à mesure que le bilinguisme s'équilibre.

Exemples : *Bureau* =====> [birU] (Influence de la phonétique arabe [i] au lieu de [y]).

Le soleil =====> **La** soleil (Transfert du genre féminin de l'arabe « الشمس » au mot masculin français « Soleil »).



3.3.3. L'emprunt :

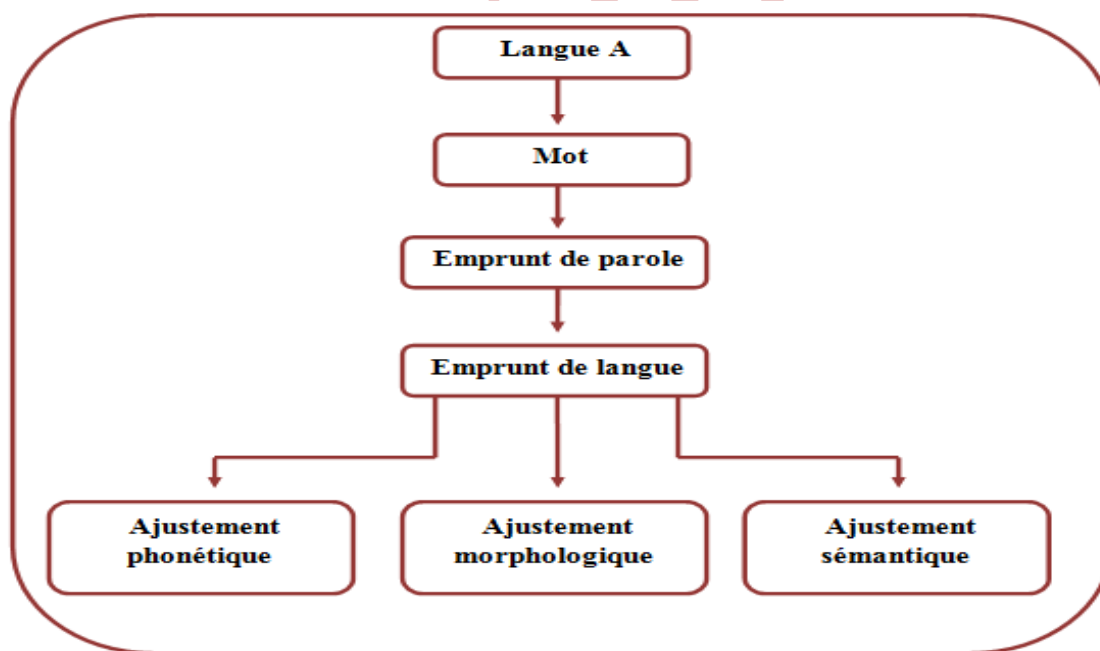
De façon générale, un emprunt est une unité linguistique étrangère intégrée dans une langue donnée, cette unité peut être soit un phonème, un monème, un lexème ou encore une structure syntaxique. Pour ce dernier cas, certains préfèrent l'emploi du mot calque. Or l'emprunt n'est possible qu'avec le contact de deux groupes linguistiques différents. Selon J. F. Hamers, *un emprunt est un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire*⁶.

Par ailleurs, le lexique d'une langue est la catégorie la plus susceptible de s'enrichir avec des néologismes et des emprunts qui sont nécessaires pour l'évolution et la survie de n'importe quelle langue. L'emprunt apparaît donc comme la solution contre les pénuries linguistiques. Or se sont les substantifs qui sont, majoritairement, les éléments les plus empruntés, et rarement des verbes, des adjectifs ou des adverbes :

Exemples : Electricité =====> [tRisiti]

Table =====> [tabla]

Lampe =====> [lamba]



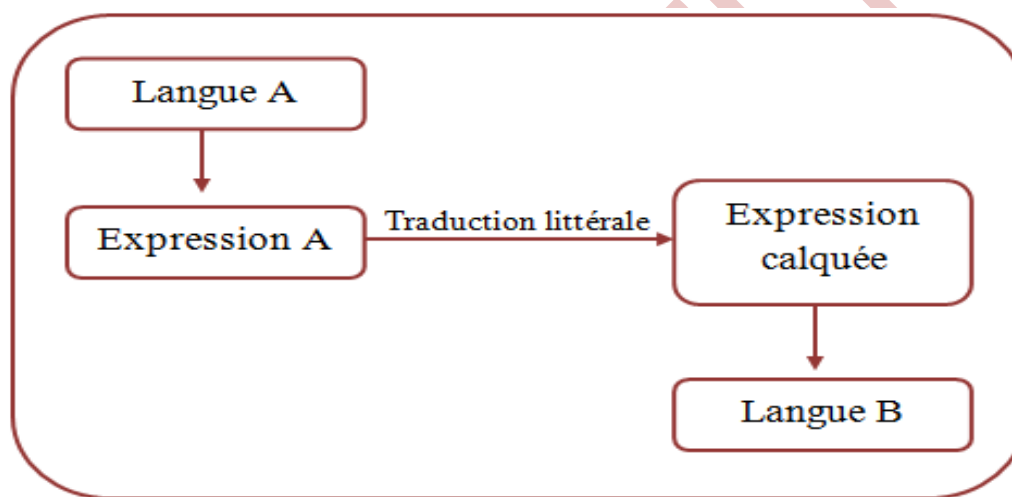
3.3.4. Le calque :

Moins fréquents que les formes précédemment citées, le calque est l'un des phénomènes sociolinguistiques résultant du contact de langue. Il est le résultat d'une traduction littérale d'une expression de la langue maternelle vers une langue étrangère. Le calque est un mode d'emprunt d'un genre particulier : il y a emprunt du syntagme ou de la

⁶ HAMERS Josiane F., « Emprunt », in : MOREAU Marie-Louise (1997), *Sociolinguistique, concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, p. 136.

forme étrangère avec traduction littérale de ses éléments. Le calque est une construction transposée d'une langue à l'autre. Pour illustrer le fonctionnement du calque, nous nous appuyons sur des extraits tirés d'une lettre humoristique écrite par un « *Harrag* » algérien à son frère où toutes les phrases qui y figurent ont été calqué sur l'arabe algérien et traduites littéralement en français :

Je suis à Paris, je ne suis pas en forme, j'ai coupé la mer pour photographier le pain de mes enfants, c'est ça la galette, il faut la suivre là où elle va. Un jour, je me suis levé le matin de bon dieu, et j'ai déchiré la route pour aller à l'usine. Mon cher frère le vert je fais manger le bon dieu sur toi, ne dis rien à ma mère sinon tu lui feras tomber son cœur. Passe le bonjour à ma sœur Liberté et dis à mon frère vendredi que je lui ai acheté un pantalon qui ne boit pas.



Chapitre II : La psycholinguistique

1. Qu'est ce que la psycholinguistique ?

La psycholinguistique en tant que discipline scientifique qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés, est née en 1954 à l'université de Cornell, aux Etats-Unis. Elle a été fondée par Charles Egerton Osgood et Thomas A. Sebeok et rassemble au départ des linguistes et des psychologues désireux de définir un champ de recherche commun. Elle voit le jour alors que le courant dominant est le behaviorisme. Pour les behavioristes le langage est une chaîne comportementale où chaque élément fournit un stimulus pour la production ou la réception de l'élément suivant. Ainsi, pour les behavioristes, nos réactions sont conditionnées. Cette thèse a été fortement contestée par Noam Chomsky et la grammaire générative dans les années 60. Chomsky a attiré l'attention sur le fait que, lorsque nous produisons du langage, nous le recréons d'une manière qui n'est pas mécanique. La preuve en est que ce que nous disons est sans arrêt nouveau.

La psycholinguistique est un domaine pluridisciplinaire qui constitue un champ de recherches très variées. Dans ce qui suit, nous allons aborder ses différents champs d'étude.

2. Les champs d'étude de la psycholinguistique :

2.1. La production des énoncés :

La distance est considérable entre le début de ce processus et son résultat. Comment le locuteur passe-t-il d'une intention de sens à l'émission d'une suite de sons ou de signes écrits ? Comment contrôle-t-il sa production pendant qu'il l'accomplit ? Ces problèmes renvoient eux-mêmes aux débats sur les relations entre pensée et langage : existe-t-il une pensée en dehors du langage ?

2.2. L'interprétation des énoncés :

Le sujet perçoit un signal (des ondes sonores ou des signes écrits) qui, pour aboutir à une compréhension, doit être traité par le cerveau. La psycholinguistique étudie en particulier comment s'opère mentalement le découpage de la chaîne verbale en unités (mots, syntagmes, phrases, etc.) ; comment on identifie un mot en dépit des variations de prononciation considérables d'un moment ou d'un locuteur à l'autre ; si l'interprétation du signal verbal suit un ordre strict : traite-t-on d'abord les sons, puis les mots, puis la syntaxe, puis le contexte, etc., ou ces divers composants interagissent-ils librement (conception modulaire) ? On se demande aussi quelle est la part des connaissances proprement linguistiques et celle des connaissances encyclopédiques (du savoir sur le monde) dans le processus d'interprétation, et comment s'articulent ces deux sources de savoir.

2.3. La mémorisation :

Dans la mémoire, sous quelle forme sont présents les mots, les phrases et les textes ? S'agit-il de représentations linguistiques ou ces informations sont-elles transformées en des représentations d'un type différent ?

2.4. L'acquisition du langage :

Pour étudier l'acquisition d'une langue par l'enfant on prend aujourd'hui en compte l'ensemble de son développement, de la naissance à la maîtrise de la langue, sans dissocier l'acquisition de la langue proprement dite et celle de la communication non verbale. Ce type de recherche nourrit l'immémorial débat sur le caractère inné ou acquis des structures linguistiques. On sait la théorie de Chomsky a minimisé le rôle de l'acquis dans l'apprentissage de la langue par l'enfant, avançant que le cerveau contient une sorte de grammaire. Des structures linguistiques spécialisées.

2.5. Le plurilinguisme :

Loin d'être un phénomène exceptionnel, les situations où les locuteurs manient concurremment plusieurs langues sont très fréquentes. Comment ces diverses langues sont-elles stockées dans la mémoire ? Sont-elles dissociées ou s'interpénètrent-elles ? Comment le sujet les mobilise-t-il et passe-t-il de l'une à l'autre ? On rejoint ici le cœur de la réflexion linguistique, qui postule l'existence d'un langage, au-delà de la variété des langues particulières.

2.6. La pathologie du langage :

Il existe divers troubles de la faculté du langage : dyslexie, dysorthographe, troubles dus à une pathologie mentale (autisme, schizophrénie, etc.), aphasies dues à une lésion cérébrale. L'aphasie peut être une difficulté ou une incapacité à s'exprimer (aphasie d'expression), à comprendre (aphasie sensorielle), à lire (alexie) ou à écrire (agraphie). Depuis le XIXème siècle, en particulier avec les travaux de Paul Broca, l'étude des aphasies est liée à celle de la localisation dans le cerveau des différentes capacités linguistiques.